



Elaborer des référentiels de compétences professionnelles pour les enseignants de français et de DNL

Un référentiel de compétences professionnelles est l'inventaire écrit et organisé des compétences utiles et nécessaires à un professionnel pour réaliser les tâches devant être effectuées dans l'exercice de ses fonctions.

Mots-clés

Référentiel, compétences professionnelles, formation, autoévaluation

Description

Un référentiel de compétences professionnelles peut avoir de nombreux points d'impact et répondre notamment à des interrogations que sont susceptibles de formuler :

- les enseignants eux-mêmes (*Quelles sont les compétences que je suis censé maîtriser ? Est-ce que je maîtrise effectivement ces compétences ? À quel niveau ? – pratiques d'autoévaluation, etc.*) ;
- les recruteurs (*Quelles compétences doit-on rechercher chez les candidats-enseignants ? Quel postulant correspond le mieux au profil souhaité ? etc.*) ;
- les formateurs, que ce soit en formation initiale (*Quelles compétences doit-on construire ou développer ? Quel profil de sortie doit-on viser ?*) ou en formation

- continue (*Quelles sont les compétences utiles et nécessaires mais que les enseignants ne maîtrisent pas ou insuffisamment ? etc.*) ;
- les évaluateurs (*Par rapport à quel référent peut-on évaluer un enseignant ?*) ;
 - les coordinateurs et autres conseillers pédagogiques (*Dans quelle direction doit-on orienter les pratiques professionnelles des enseignants ? etc.*) ;
 - les établissements scolaires (*L'équipe enseignante possède-t-elle les compétences nécessaires pour atteindre les objectifs visés ? etc.*) ;
 - les autorités éducatives (*Comment améliorer l'efficacité et l'efficience du système en agissant sur les compétences des enseignants ? etc.*) ;
 - les personnes en recherche d'emploi et souhaitant se destiner à la carrière enseignante ou se spécialiser dans le domaine de l'enseignement bilingue (*Quelles sont les compétences que je dois maîtriser pour entrer dans la carrière enseignante ou dans un établissement bilingue ? etc.*).

La pluralité de ces lieux d'impact est importante à souligner. En effet, dans la mesure où il s'agit d'un document commun et partagé par l'ensemble des corps constitués concernés, le référentiel de compétences professionnelles doit permettre d'introduire plus de transparence à tous les niveaux de fonctionnement du système éducatif, et donc une plus grande efficacité.

Il est cependant important de souligner que le référentiel de compétences professionnelles est un document qui n'est ni à l'intention des parents d'élèves ni à l'intention des élèves, que l'établissement soit public ou privé.

Ses fonctions sont aussi multiples et aussi variées que ses lieux d'impact. En effet, un référentiel de compétences professionnelles peut notamment servir à :

- préciser les pratiques pédagogiques attendues en termes de compétences ;
- définir le profil-type de l'enseignant ;
- identifier les contenus de la formation initiale ;
- faire apparaître des déficits de compétences et donc des besoins de formation continue ;
- valider des compétences acquises dans un parcours professionnel ;
- rédiger et négocier des cahiers des charges dans le domaine de la formation continue ;
- recruter de nouveaux enseignants sur des critères plus objectifs ;

- instrumenter l'évaluation des enseignants en exercice en précisant des critères plus transparents, plus objectifs et partagés ;
- orienter les enseignants à partir de référents connus (conseil pédagogique) ;
- harmoniser les pratiques professionnelles au sein du même établissement et renforcer ainsi la cohérence pédagogique tant horizontale (entre enseignants intervenant au même niveau) que verticale (entre enseignants intervenant à des niveaux différents), etc.

Recommandations

- L'architecture du document peut reprendre la répartition entre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être professionnels.
- On pourra partiellement différencier le référentiel consacré à l'enseignant de français et celui consacré à l'enseignant de DNL. On peut ainsi, et à titre d'exemple, faire l'hypothèse que les niveaux de langue attendus seront différents.
- Le document ne saurait être une fin en soi et ne vaudra que par l'usage qui en sera fait.

Références

- G. Le BOTERF, *Repenser la compétence : Pour dépasser les idées reçues : 15 propositions* (Eyrolles, 2008)
- Louise LAFORTUNE, *Compétences professionnelles pour l'accompagnement d'un changement* (Presse Université du Québec, 2009)
- <http://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html>
- C. BOURGUIGNON, *Pour enseigner les langues avec le CERCL : Clés et conseils* (Delagrave, Coll. Pédagogie et formation, 2010)
- J.-P ROBERT, E. ROSEN, *Faire classe en FLE. Une approche actionnelle et pragmatique* (Paris, Hachette FLE, 2011)
- P. PERRENOUD, *Dix nouvelles compétences pour enseigner - Invitation au voyage* (Paris, ESF, 2006)

- P. BEROCCHINI, E. COSTANZO, *Manuel de formation pratique pour le professeur de FLE* (Paris, CLE International, 2008)
- G. LE BOTERF, *Construire les compétences individuelles et collectives* (Paris, Editions d'organisations, 2000)